

Se mobiliser pour accroître le dépistage et le traitement



À QUI S'ADRESSE CET ATELIER ?

- Aux médecins généralistes et spécialistes
- Au personnel infirmier
- Aux gestionnaires

APERÇU ET MISE EN CONTEXTE

L'hépatite C est un problème sanitaire qui nécessite une concertation de tous les intervenants afin de contrer sa morbidité-mortalité croissante et de limiter sa transmission. Quelques données illustrent bien ce défi :

- Une étude de modélisation a permis d'estimer qu'entre 40 000 et 75 000 personnes au Québec seraient porteuses du VHC.
- En 2015, 1 073 cas d'hépatite C ont été déclarés. Ce nombre venant accroître le bassin des 39 700 personnes dépistées au Québec de 1990 à 2014 et appuyer l'importance de l'accès au traitement pour prévenir les complications hépatiques.
- La cirrhose post-virale C est la 1^{ère} cause de cancer du foie au Canada. On estime que sa prévalence connaîtra une augmentation de 89 % entre 2013 et 2035.
- Alors qu'en 20 ans le taux de guérison a progressé à plus de 90%, seulement 10 % des personnes infectées auraient bénéficié d'un traitement antiviral entre 1990 et 2004.

L'arrivée de nouveaux agents antiviraux d'action directe a amélioré de façon spectaculaire l'efficacité du traitement. Les bénéfices de la guérison sont clairement démontrés avec diminution des complications et amélioration de la survie des

patients. Nous disposons d'outils non invasifs d'évaluation de la fibrose hépatique, tel le Fibroscan®, qui ont considérablement simplifié la prise en charge des patients. Pour bénéficier au mieux de ces percées médicales majeures, il devient essentiel de former des professionnels de santé, notamment de 1^{ère} ligne, afin d'améliorer l'accès au dépistage et au traitement partout au Québec.

Dans l'avis de l'INESSS émis le 15 juillet 2015 concernant l'expertise dans le traitement de l'hépatite C chronique, « il est recommandé que toutes les zones sociosanitaires du Québec établissent des modalités favorables au suivi des patients dépistés et créent un corridor de service pour une prise en charge efficace. Ainsi la création d'un réseau de cliniques spécialisées pour la prise en charge des patients atteints d'hépatite C chronique est recommandé par l'INESSS. »

La réalité de l'hépatite C au Québec milite en faveur de cette concertation régionale des ressources et du travail en réseau. **Le but de l'atelier est d'outiller les médecins, infirmières et autres professionnels de la santé de toutes les régions sociosanitaires du Québec à intégrer dans leur pratique le dépistage de l'hépatite C, l'évaluation d'une personne infectée, les progrès thérapeutiques et les bénéfices associés.**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Décrire l'ampleur du problème de l'hépatite C au niveau international et national.
- Expliquer les raisons de promouvoir la prévention, le dépistage et le traitement de cette maladie infectieuse.
- Définir les obstacles rencontrés par la personne infectée dans la cascade de soins.
- Résumer les indications, les modalités de dépistage et d'évaluation d'une personne infectée.
- Définir les modalités de l'évaluation diagnostique et pré-thérapeutique en intégrant les nouveautés technologiques.
- Décrire les avancées thérapeutiques, les modalités et les principes généraux des nouveaux traitements de l'hépatite C.
- Nommer l'éventail des ressources existantes en terme d'information et de formation continue sur le VHC au Québec.

DURÉE ET FORMULE PÉDAGOGIQUE

- Cet atelier de formation gratuit de 3 heures est offert en présentiel ou en visioconférence par deux formateurs experts en VHC dont un médecin et une infirmière qui seront accompagnés du répondant régional en ITSS.
- L'atelier combine plusieurs méthodes pédagogiques : présentations dynamiques avec tableaux, images, graphiques, quizz, étude de cas, une démonstration, par vidéo, de l'utilisation du Fibroscan® et des périodes d'échange entre participants et formateurs.
- L'atelier est animé dans une perspective de favoriser la discussion sur la capacité des professionnels de la santé de la région à prendre en charge la population infectée par le VHC sur leur territoire et sur les actions à mettre de l'avant.

RECONNAISSANCE DE FORMATION - ACCRÉDITATION

Ce programme répond aux exigences de qualité en formation continue et donne droit à une reconnaissance de formation.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3 heures de crédits de catégorie 1 pour cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Il est possible pour les infirmières de déclarer cette activité dans la catégorie formations accréditées. Les 3 crédits de catégorie 1 reconnus par la FMOQ correspondent à 3 heures admissibles (1 crédit=1 heure).

RENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour obtenir des informations supplémentaires ou pour vous inscrire à ce programme de formation, vous pouvez vous adresser à **Claudia Demonteil**, unité des ITSS. Institut national de santé publique du Québec : 514 864-1600, poste 3250 ou par courriel : claudia.demonteil@inspq.qc.ca ou à **votre répondant régional ITSS** de la Direction de santé publique.